



Belgische Bijenteeltfederatie Fédération apicole Belge

Rebecq January 2025

**TO: Ministry in charge of the NGT**

**Object: NGT proposal for deregulation**

Last week, the European Council (Coreper) failed to agree on the Commission's NGT proposal under the Belgian Presidency of the EU. This is the second time Ministers of Agriculture have failed to reach an agreement since they also failed to do so last December under the Spanish Presidency.

We understand there is controversy and unclarity. Indeed, the present proposal leaves too many unanswered questions. For this reason, we ask you to reject any rushed agreements in the Council and take the time to solve the many outstanding issues on the table correctly, the patent problem being only one of them.

#### *Legal, scientific and risk assessment perspectives*

In 2018, the [European Court of Justice](#) ruled that plants obtained via targeted mutagenesis (and, by extension, other new genomic techniques) must be considered GMOs and cannot be exempted from the provisions of the EU's GMO directive, which includes safety checks, namely risk assessment, monitoring, labelling and traceability.

The need for a case-by-case risk assessment is also stressed by the German Federal Agency for Nature Protection (BfN), which warned, in a [recent](#) publication, about the risks for the nature of the GMO deregulation. The scope of the proposal is not limited to crops. It also covers, for example, wild plants and forest trees.

The French National Agency for Food, Environmental and Occupational Health and Safety (ANSES), published recently an opinion, focused on the category 1 inclusion criteria in the Commission's proposal, where it states that gene editing techniques "*can lead to changes in the biological functions of plants and that [health and environmental risks cannot be ruled out.](#)*" ANSES was expected to publish a report covering the entire Commission's proposal at the beginning of February, but the evaluation report was "stuck in administrative limbo". The report was published on the 6th of March. It shows that the properties of NGT plants cannot be equated with those from conventional breeding and asks for a case by case risk assessment, [which BeeLife, our European representative, was already asking.](#)

Efsa should also provide a new opinion before July.

Also, in [FAB-BBF](#), we think that [the Council representatives OR YOUR MINISTRY](#) should take the time to consider and discuss this relevant scientific information on risks and consult more with scientists and experts working on the future EU regulation of NGT plants from the perspective of the protection goals of health, the environment, and biodiversity.

Moreover, we already know that increasing and decreasing the polyunsaturated fatty acid content of rapeseed can negatively affect [pollinators](#) feeding on the pollen of these NGT plants.

**FAB-BBF – 457740327 -- Rue Mont Plaisir 26 1430 Rebecq Belgique** [web@fab-bbf.be](mailto:web@fab-bbf.be)

Prés./Voors. : E. Keppens Marescaux [eliane.keppens26@gmail.com](mailto:eliane.keppens26@gmail.com)

VP/VV Secr. : S. Renaux [renaux.sebastien.28@gmail.com](mailto:renaux.sebastien.28@gmail.com)

Très./The. : R Jacobs [jacobsroland@hotmail.com](mailto:jacobsroland@hotmail.com)



Belgische Bijenteeltfederatie Fédération apicole Belge

### *Patents and responsibility*

European farmers' associations ECVF and IFOAM Organics Europe have warned that the amendments voted on [patents](#) by the European Parliament are "[smoke and mirrors](#)", since banning the patentability of new GMOs would require a change in the European Patent Convention which would be a long, complex and highly uncertain process. The Commission only plans to publish a patent study in 2025, which is too late. Such a study should be published before the proposal's adoption and serve as the basis for a broad discussion involving all concerned parties. Besides, patents of these NGTs already exist.

In the context of the ongoing protests across Europe, rushing through an agreement on the proposal would make life more difficult for farmers and plant [breeders](#). If the patent problem is not solved, the proposal would increase farmers' and breeders' dependence on a few companies, increasing corporate control of the EU food system. Today, [four companies](#) control over 60% of the seed [market worldwide](#): Bayer, Corteva, ChemChina-Syngenta and BASF.

BeeLife, our European representative at the European level, already [warned](#) about the reliability problem regarding possible contamination due to pollinators in general and honey bees in particular. Furthermore, the Commission's proposals still do not answer the liabilities problem. Should our business or products be affected by NGT varieties in the environment, who is responsible? With the current proposal, we will not know if these varieties entail any risk (as there will be no risk assessment), and we will not know if they have been used (as there will be no traceability or monitoring). Who will cover our losses if NGT plants produce some toxic product and damage our bees? Have you defined a procedure of action? Who will be held responsible for the unwanted and unexpected effects motivated by NGT crops? We already experienced the neonicotinoids crisis. With the current proposal, we are doomed to repeat past errors. We, beekeepers, do not want to be once again the collateral damage of this [organised irresponsibility](#).

Moreover, the vote of the amendment on the possible coming deregulation of NGT for animals in the recitals put us on "alert" as the beekeepers' community does not need to be back to the spectrum of "[Frankenbees](#)" nor patents on honey bees.

We ask you not to rush to an agreement and to take the necessary time to solve the existing uncertainties and limitations. Please also consider our concerns and ensure that the proposal will be ready to protect farmers, consumers, and human and environmental health.

Sincerely yours,

MARESCAUX-KEPPENS Eliane  
FAB-BBF President

**FAB-BBF – 457740327 -- Rue Mont Plaisir 26 1430 Rebecq Belgique** [web@fab-bbf.be](http://web@fab-bbf.be)

Prés./Voors. : E. Keppens Marescaux [eliane.keppens26@gmail.com](mailto:eliane.keppens26@gmail.com)

VP/VV Secr. : S. Renaux [renaux.sebastien.28@gmail.com](mailto:renaux.sebastien.28@gmail.com)

Très./The. : R Jacobs [jacobsroland@hotmail.com](mailto:jacobsroland@hotmail.com)



Belgische Bijenteeltfederatie Fédération apicole Belge

Rebecq, le 21 janvier 2025

DESTINATAIRE : Ministère en charge de la NGT

Objet : Proposition de déréglementation de la NGT

La semaine dernière, le Conseil européen (Coreper) n'est pas parvenu à se mettre d'accord sur la proposition de NGT de la Commission sous la présidence belge de l'UE. C'est la deuxième fois que les ministres de l'Agriculture ne parviennent pas à un accord, depuis qu'ils n'y sont pas parvenus en décembre dernier sous la présidence espagnole. Nous comprenons qu'il y a de la controverse et du manque de clarté. En effet, la présente proposition laisse trop de questions sans réponse. C'est pourquoi nous vous demandons de rejeter tout accord précipité au Conseil et de prendre le temps de résoudre correctement les nombreuses questions en suspens, le problème des brevets n'étant que l'un d'entre eux.

### **Perspectives juridiques, scientifiques et d'évaluation des risques**

En 2018, la Cour de justice de l'Union européenne a statué que les plantes obtenues par mutagenèse ciblée (et, par extension, d'autres nouvelles techniques génomiques) doivent être considérées comme des OGM et ne peuvent pas être exemptées des dispositions de la directive européenne sur les OGM, qui comprend des contrôles de sécurité, spécifiquement l'évaluation des risques, la surveillance, l'étiquetage et la traçabilité.

La nécessité d'une évaluation des risques au cas par cas est également soulignée par l'Agence fédérale allemande pour la protection de la nature (BfN), qui a mis en garde, dans une publication récente, contre les risques liés à la nature de la déréglementation des OGM. Le champ d'application de la proposition ne se limite pas aux cultures. Il couvre également, par exemple, les plantes sauvages et les arbres forestiers.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), qui vient de publier un avis, s'est concentrée sur les critères d'inclusion de catégorie 1 dans la proposition de la Commission, où elle affirme que les techniques d'édition génomique « peuvent entraîner des modifications des fonctions biologiques des plantes et que des risques pour la santé et l'environnement ne peuvent être exclus ». L'Anses devait publier début février un rapport couvrant l'ensemble de la proposition de la Commission, mais le rapport d'évaluation est « bloqué dans les limbes administratifs ». Le rapport a été publié le 6 mars. Il montre que les propriétés des plantes NGT ne peuvent pas être assimilées à celles de la sélection conventionnelle et demande une évaluation des risques au cas par cas, ce que BeeLife, notre représentant européen, demandait déjà.

L'EFSA devrait également rendre un nouvel avis avant juillet.

De plus, au nom de la FAB-BBF, nous pensons que les représentants du Conseil devraient prendre le temps d'examiner et de discuter de ces informations scientifiques pertinentes sur les risques et de consulter davantage les scientifiques et les experts travaillant sur la future réglementation européenne des plantes NGT du point de vue des objectifs de protection de la santé, de l'environnement et de la biodiversité. De plus, nous savons déjà que l'augmentation et la diminution de la teneur en acides gras polyinsaturés du colza peuvent affecter négativement les pollinisateurs qui se nourrissent du pollen de ces plantes NGT.

**FAB-BBF – 457740327 -- Rue Mont Plaisir 26 1430 Rebecq Belgique** [web@fab-bbf.be](mailto:web@fab-bbf.be)

Prés./Voors. : E. Keppens Marescaux [eliane.keppens26@gmail.com](mailto:eliane.keppens26@gmail.com)

VP/VV Secr. : S. Renaux [renaux.sebastien.28@gmail.com](mailto:renaux.sebastien.28@gmail.com)

Très./The. : R Jacobs [jacobsroland@hotmail.com](mailto:jacobsroland@hotmail.com)



Belgische Bijenteeltfederatie Fédération apicole Belge

## Brevets et responsabilité

Les associations d'agriculteurs européens ECVC et IFOAM Organics Europe ont averti que les amendements votés sur les brevets par le Parlement européen sont de la « poudre aux yeux », car l'interdiction de la brevetabilité de nouveaux OGM nécessiterait une modification de la Convention sur le brevet européen, ce qui serait un processus long, complexe et très incertain. La Commission ne prévoit de publier une étude sur les brevets qu'en 2025, ce qui est trop tard. Une telle étude devrait être publiée avant l'adoption de la proposition et servir de base à un large débat impliquant toutes les parties concernées. D'ailleurs, des brevets de ces NGT existent déjà.

Dans le contexte des protestations en cours à travers l'Europe, se précipiter pour parvenir à un accord sur la proposition rendrait la vie plus difficile aux agriculteurs et aux sélectionneurs. Si le problème des brevets n'est pas résolu, la proposition augmenterait la dépendance des agriculteurs et des éleveurs vis-à-vis de quelques entreprises, ce qui augmenterait le contrôle des entreprises sur le système alimentaire de l'UE. Aujourd'hui, quatre sociétés contrôlent plus de 60 % du marché mondial des semences : Bayer, Corteva, ChemChina-Syngenta et BASF.

BeeLife, notre représentant européen au niveau européen, a déjà mis en garde contre le problème de fiabilité concernant une éventuelle contamination due aux pollinisateurs en général et aux abeilles en particulier. En outre, les propositions de la Commission ne répondent toujours pas au problème du passif. Qui est responsable de la présence dans l'environnement de notre entreprise ou de nos produits ou de nos produits par les variétés NGT ? Avec la proposition actuelle, nous ne saurons pas si ces variétés comportent un risque (car il n'y aura pas d'évaluation des risques), ni si elles ont été utilisées (car il n'y aura ni traçabilité ni suivi). Qui couvrira nos pertes si les plantes NGT produisent des produits toxiques et endommagent nos abeilles ? Avez-vous défini une procédure d'action ? Qui sera tenu responsable des effets indésirables et inattendus provoqués par les cultures NTG ? Nous avons déjà connu la crise des néonicotinoïdes. Avec la proposition actuelle, nous sommes condamnés à répéter les erreurs du passé. Nous, apiculteurs, ne voulons pas être une fois de plus les dommages collatéraux de cette irresponsabilité organisée.

De plus, le vote de l'amendement sur l'éventuelle déréglementation à venir de la NGT pour les animaux dans les considérants nous a mis en « alerte » car la communauté des apiculteurs n'a pas besoin de revenir au spectre des « Frankenbees » ni des brevets sur les abeilles mellifères.

Nous vous demandons de ne pas vous précipiter pour parvenir à un accord et de prendre le temps nécessaire pour résoudre les incertitudes et les limites existantes. Veuillez également tenir compte de nos préoccupations et vous assurer que la proposition sera prête à protéger les agriculteurs, les consommateurs et la santé humaine et environnementale.

Cordialement,

MARESCAUX-KEPPENS Eliane  
Présidente de la FAB-BBF

**FAB-BBF – 457740327 -- Rue Mont Plaisir 26 1430 Rebecq Belgique** [web@fab-bbf.be](http://web@fab-bbf.be)

Prés./Voors. : E. Keppens Marescaux [eliane.keppens26@gmail.com](mailto:eliane.keppens26@gmail.com)

VP/VV Secr. : S. Renaux [renaux.sebastien.28@gmail.com](mailto:renaux.sebastien.28@gmail.com)

Très./The. : R Jacobs [jacobsroland@hotmail.com](mailto:jacobsroland@hotmail.com)